



2016

2017

2017

2018

VALDEROURE

BRIANÇONNET

MOUANS
SARTOUX

PEYMEINADE



2018

2019

2020

GRASSE

ANDON

GRASSE

Conseil de Développement

DES ANNÉES 2016 AUX ANNÉES 2020...



Conseil de Développement
Pays de Grasse

Conseil de Développement
de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
57 avenue Pierre Sémard - 06130 GRASSE
cdd@paysdegrasse.fr
www.paysdegrasse.fr



Pays
de
Grasse
communauté
d'agglomération



Conseil de Développement
Pays de Grasse

Conception : Direction de la Communication du Pays de Grasse 2017. © Pays de Grasse. © Fotolia - Impression Sud Graphic

5 ANS POUR CONSTRUIRE UN CONSEIL ET PROPOSER DES PISTES D' ACTIONS POUR LE TERRITOIRE

UNE VISION ET UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE À MOYEN ET LONG TERME.



«Ecouter débattre et imaginer le territoire de demain»

Au travers du Conseil de développement, ce sont des personnalités, des acteur.trices qui s'engagent pour alimenter une réflexion un peu décalée. Durant cinq années, le Conseil a travaillé en cohérence et en synergie avec différentes dynamiques dans le but de donner aux élu.es un éclairage élargi/singulier. Des propositions pour améliorer la vie sur notre territoire ont été construites et remises aux élu.es et acteur.trices compétent.es pour les mettre en œuvre.

L'expérience a montré que ce dialogue démocratique instauré avec les différents acteur.trices lors de ces rendez-vous, constituait un enrichissement de la démocratie représentative, servant la future décision politique au travers de documents publiés chaque fois sur le sujet (constituant au demeurant une bibliothèque critique).

Le CdD s'est fait l'écho des forces du territoire réelles opportunités, de ses habitant.es en ayant le souci de porter une vision prospective et innovante.

DES MOMENTS FORTS ...

L'organisation de colloques thématiques qui facilitent la concertation avec les habitant.es

Par sa composition et un travail sur le temps long, le Conseil de développement reste un lieu privilégié pour promouvoir des questions d'intérêt commun. Aussi a-t-on institué une formule originale consistant à organiser des colloques thématiques, en alternance dans le haut et moyen Pays Grassois au solstice de juin et sur le bassin de vie Grassois en décembre.

Six colloques de ce type ouverts aux habitant.es, aux élu.es, aux technicien.nes, expert.es, professionnel.les divers.es... se sont tenus à Valderoure, Briançonnet et Andon (pour le haut et moyen pays) et Grasse, Peymeinade, Mouans-Sartpux (pour le bassin de vie grassois).

UN FONCTIONNEMENT ORIGINAL.

Une charte et un règlement intérieur votés par le Conseil de communauté

La loi NOTRe du 7 août 2015 (article 88), sous laquelle le CdD du pays de Grasse a été institué, prévoyait que celui-ci s'organise librement. Cependant une charte constitutive avait été approuvée antérieurement par le conseil communautaire du 13 novembre 2015 (DL N° 2015 - 194). Afin d'optimiser le fonctionnement du CdD, un règlement intérieur a été ajouté et validé en conseil communautaire le 28 septembre 2018 (DL N°2018-51).

Le Conseil s'est ainsi doté d'une gouvernance (Présidence et Bureau) qui lui permet d'assurer l'orientation générale et l'efficacité de celui-ci

Des avis préparés en groupe de travail produits et débattus en bureau, puis discutés et adoptés en séance plénière.

Des préconisations présentées par le Président aux élu.es en bureau des Maires du Conseil de communauté et éditées dans « Les Essentiels du CdD »

Une participation des membres aux commissions thématiques de la CAPG pour garantir une réflexion croisée des membres bénévoles et des élu.es.

Un cadre législatif qui a évolué

Dorénavant, le CdD s'organisera sous le titre de l'article 80 de la loi Lecornu (n° 2019-1461 du 27 décembre 2019) et l'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales.

